



Tel : 06 29 82 52 96

Pourquoi nous avons occupé les services du Ministère du Travail du 94 ?

Le 15 juin 2011, nous occupons le bâtiment Pascal, siège des services du Ministère du Travail pour le Val-de-Marne.

Parce qu'avant d'être des « Sans-Papiers », nous sommes des travailleurs. Nous travaillons dans la restauration, le nettoyage, le bâtiment-travaux publics, le commerce de gros (Rungis). Nous sommes en CDI, mais plus souvent en CDD, en intérim, parfois en travail non déclaré.

Parce que nous sommes des travailleurs et pour dénoncer la condition de salariés qui nous est faite, nous avons interpellé le Ministère du Travail en occupant son bâtiment départemental.

Travailleurs sous-payés

Car nous ne sommes pas des salariés comme les autres. Notre situation de sans-papiers nous conduit à accepter des salaires que d'autres refusent. Nous sommes, le plus souvent, payés en dessous de notre qualification. Et quand le patron connaît notre absence de titre de séjour, il en profite pour ne pas payer les heures sup ou nous faire des faux temps partiels. Enfin, quand on travaille au noir, la rémunération peut être divisée par 2 ou par 3.

En fait nous travaillons bien souvent aux conditions des pays où la main-d'oeuvre est sous-payée. Nous sommes les délocalisés sur place, des entreprises de service qui ne peuvent pas partir en Asie.

Travailleurs licenciés

Quand nous sommes licenciés, les employeurs n'hésitent pas à nous jeter sans indemnités. Nous servons d'ajustement aux besoins d'effectifs de ces secteurs. Nous ne touchons pas non plus les allocations chômage. Pourtant nous avons cotisé.

Travailleurs surexploités

Plus fragile que les autres salariés, bien souvent en intérim dans des entreprises sous-traitantes, nous vivons des conditions de travail complètement dégradées. Sans protections, sans chaussures de sécurité dans la boue des chantiers, nous devons, de plus, cacher les blessures et les douleurs de dos qui surviennent.

Code du travail = chantier de démolition

Nous ne sommes pas les seuls à subir. D'autres travailleurs connaissent les licenciements, les baisses de salaire après une période de chômage. Les conditions de travail se dégradent. La Sécu, la retraite sont grignotées. Nous vivons une guerre menée par les patrons. Mais dans cette guerre, nous avons le sentiment d'être au front. Nous sommes confrontés à une catégorie de patrons qui jonglent en permanence avec l'illégalité. Avec nous ils cherchent à aller toujours plus loin que ce que leur autorise le code du travail.

Etat = complice

En nous refusant la régularisation, les gouvernements successifs organisent notre précarité au service des patrons. Les petits qui nous surexploitent et les gros qui sous-traitent. Les ministres poussent à l'illégalité tout en appelant au respect de la loi. Ils aboient contre les employeurs de main-d'oeuvre sans-papier, mais ils organisent leur impunité.

Faire cesser le dumping social

En nous surexploitant, les employeurs prennent des habitudes qu'ils imposent ensuite à d'autres. Quant à l'Etat, il fait tout pour bloquer sa propre administration sensée faire appliquer le code du travail. Tous les salariés sont donc concernés par notre lutte. **Battons-nous donc ensemble pour la**

REGULARISATION SANS CONDITIONS DE TOUS LES SANS-PAPIERS !

Rassemblement devant la préfecture du Val-de-Marne

Jeudi 22 septembre à 17h00

Le Collectif des Travailleurs Sans-Papiers de Vitry

Le Comité de Soutien (réunion tous les vendredi à 18h30 au 6 rue de Montebello)

NON AUX ARRESTATIONS ! NON AUX EXPULSIONS

Lors du dernier mois, les arrestations se sont multipliées à Vitry et autour, touchant des membres du collectif.

Entre les mois de juin et juillet, une dizaine de membres de notre collectif ont été arrêtés et retenus en garde-à-vue au Commissariat de Vitry.

La plupart ont été relâchées. Ce n'est malheureusement pas le cas de M KANTE Madiogui. Il est arrêté le 11 juillet, à la descente du bus 183, devant le supermarché Simply. Amené au commissariat de Vitry, puis en rétention, il a été expulsé le mardi 9 août pour le Mali malgré nos tentatives pour l'empêcher.

Ces arrestations par des patrouilles du commissariat de Vitry se sont faites en l'absence de toute infraction présumée et suite à des contrôles au faciès.

**NON AUX EXPULSIONS !
FERMETURE DES CENTRES DE
RETENTION !**